

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 décembre 2014

Publié le 19 décembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 7

SCRUTIN : POUR : 70

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Jean ESMONIN	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Patrick CHAPUIS	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Frédéric COURT
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Anaïs BLANC
M. Michel ROTGER	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Bertrand FRANET

Membres titulaires absents :

M. Alain HOUPERT	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Bertrand FRANET
Mme Anne ERSCHENS	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. François HELIE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Édouard CAVIN	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Roland PONSAA	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. François NOWOTNY	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean DUBUET	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick BAUDEMONT	

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Tarif 2014 pour la collectivité cliente communauté de communes Val de Norges

Les dépenses de collecte des déchets ménagers, ainsi que les charges de traitement à l'usine d'incinération doivent être réparties entre les différents utilisateurs des services.

Il convient donc de déterminer la contribution de la dernière collectivité cliente qui n' est pas sous marché public pour l'année 2015.

Collecte :

Plus aucune collectivité n'est concernée depuis 2014.

Traitement :

Au 1er janvier, seule la Communauté de communes du Val de Norge bénéficiera de la prestation de traitement des ordures ménagères et des encombrants issus des déchetteries.

La contribution financière pour l'année 2014 était de 62,50 € la tonne d'ordures ménagères incinérées et 73 € la tonne d'encombrants issus des déchetteries (hors Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Les apports annuels de la collectivité sont estimés à environ 1 560 tonnes d'ordures ménagères et 120 tonnes d'encombrants issus des déchetteries.

Au titre de 2015, il est proposé d'appliquer les tarifs auxquels le Grand Dijon a répondu sur le dernier marché public à savoir :

- 64 € la tonne d'ordures ménagères incinérée
- et 80 € la tonne d'encombrants issus des déchetteries (hors Taxe Générale sur les Activités Polluantes 4,08 € / tonne d'ordures ménagères ou d'encombrants en 2014)

LE CONSEIL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **de fixer** le montant de la contribution financière 2015 que la Communauté de communes du Val de Norge devra verser à la Communauté de l'agglomération au titre du traitement de déchets soit :

- 64 € la tonne d'ordures ménagères incinérées et 80 € la tonne d'encombrants incinérés issus des déchetteries. La contribution est due au titre du service de traitement et est majorée d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Cette contribution sera à encaisser mensuellement à l'article 706 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, traitement des ordures ménagères.